

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2024

Compte-rendu affiché le : 2 février 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2024

N° 24-01-10

OBJET :
**SIEL – Renouvellement
lanterne vapeurs de
mercures –
Programme 2024**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMIMARD – Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Geneviève NIGAY à Gérard ALLANCHE – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET – Céline BENNICI à Philippe DENIS.

Membre absent : 0.



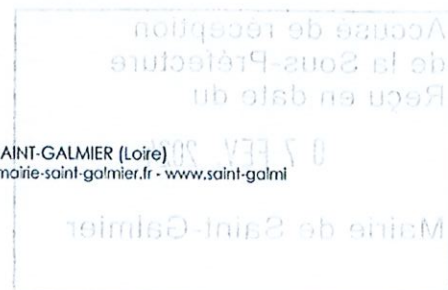
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

0 7 FEV. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL - RENOUELEMENT LANTERNE VAPEURS DE MERCURE - PROGRAMME 2024

Madame Mireille PAULET, adjointe au Maire à l'environnement et au développement durable, expose qu'il y a lieu de poursuivre les travaux de renouvellement des lanternes vapeur de mercure.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement - Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Renouvellement lanterne vapeur de mercure - Prog 2023	162 014 €	93 %	150 673 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renouvellement lanterne vapeurs de mercure - Prog 2024" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **PREND ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

0 7 FEV. 2024

Mairie de Saint-Galmier

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 05 février 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

07 FEV. 2024

Mairie de Saint-Galmier